

32 Rue Gambetta 78120 RAMBOUILLET www.usineachapeaux.fr

Accueil Studios: 01.30.88.89.07 studio@usineachapeaux.fr

FICHE D'INSCRIPTION AUX STUDIOS DE REPETITION DE MUSIQUE A L'USINE A CHAPEAUX - Saison 2024/2025

Réinscriptions et nouvelles inscriptions le samedi 7 septembre 2024. Répétitions à compter du 16 septembre 2024, lorsque tous les membres du groupe sont inscrits.

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents depuis 64 ans. Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social et Scène de Musiques Actuelles, nous sommes un lieu de vie, de culture et de solidarité ouvert à tous les habitants du territoire.

IDENTITÉ DE LA PERSONNE SIGNATAIRE (adhérent ou tuteur légal pour les moins de 16 ans)		
Adresse:	Prénom : Tel : Portable : Ville : Profession :	
Personne utilisant le studio	Nom :	
Nom du groupe : Nombre de musiciens : Nom du référent du groupe Pour 2024/2025, je choisis le	Créneau de la saison 2023/2024 :	
COMPOSITION FAMILIAL		
Nombre de parents au foyer	Nombre d'enfants à charge : dont en garde alternée :	
CAUTION		
□ Petit studio : je verse un chèque de caution de 250€ □ Grand studio : je verse un chèque de 400€ □ La caution sera payée par un autre membre du groupe — précisez son nom :		
ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)		
Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception). Attention : le choix de l'adhésion est définitif. L'adhésion famille est avantageuse à partir de 3 personnes dans le même foyer. ☐ Adhésion individuelle ☐ Adhésion famille 40 € ☐ Adhésion association 70 €		
□ Adhésion déjà réglée pour une activité 2024/2025 :		
COTISATION ANNUELLE a		
COTISATION ANNOLLES	Petit Studio □ 113 € Grand Studio □ 170 €	
RÉDUCTIONS		
Nombre de parts (NP) : Pare	opie de votre dernier avis d'imposition. at isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; 5,5 part. Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.	

Quotient Familial

(R/NP) =

Barème:

Revenu Brut Global

(R) = €

- Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 10 506 €.

(NP) =

Nb de pers/foyer

dont enfant(s)

- 15 % si Quotient Familial compris entre 8 293€ et 10 506 € inclus.
- 30 % si Quotient Familial compris entre 6 019€ et 8 292€ inclus.

□ pas de QF □ 15% □ 30% □ 45%

- 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 6 018€.

taux QF

Autres réductions :
□ Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2 ème activité pour la saison 2024/2025 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité :
□ Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2ème activité") au titre de :
 Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC! 15 % ou 30 % Membre de la famille des personnes ci-dessus 15 % Personnel Mairie de Rambouillet (joindre un justificatif) 15 % Atelier complémentaire (à partir de la 2ème inscription aux studios, sur la moins chère) 30 %
Soit un total de pour ma cotisation 2024/2025
Règlement à effectuer en espèces, carte bancaire, prélèvement automatique, chèques vacances ANCV, chèques ANCV sport, chèques culture UP, Pass+ ou chèque bancaire (à l'ordre de la MJC de Rambouillet).
Pour les chèque(s) bancaire(s) ou les prélèvement(s) bancaire(s), merci d'indiquer les mois de remise en banque (5ème jour du mois). ☐ Un seul règlement qui sera déposé en octobre 2024 sauf indication contraire. ☐règlements (7 maxi) à déposer d'octobre 2024 à
PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION
Adhérent(e), vous participez à la vie de votre association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.
<u>Domaines de bénévolat à l'Usine à Chapeaux :</u> ludothèque, ludothèque itinérante, ateliers de français, entraide scolaire, écrivain public, ateliers numériques, animations famille, soutien à l'encadrement des ateliers enfants, aide à l'organisation de concerts, aide à l'organisation de manifestations ponctuelles (Fête de la Musique, Fête de l'Usine à Chapeaux), soutien à l'accueil et à l'administration du Pôle Ateliers.
☐ Je souhaite être bénévole à l'Usine à Chapeaux et accepte de recevoir les informations relatives au bénévolat au sein de l'association.
EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'USINE A CHAPEAUX
Merci de cocher la mention vous correspondant :
Réinscription aux studios de répétition En qualité d'ancien(ne) adhérent(e) des studios, vous ne bénéficiez pas de séance d'essai; toute réinscription sera donc définitive et n'ouvrira pas droit à remboursement sauf cas explicitement prévu au règlement intérieur.
Nouvelle inscription aux studios de répétition Pour toute nouvelle inscription d'un groupe ou d'un musicien, les adhérents disposent d'une période d'essai (deux semaines de répétition consécutives à l'inscription du groupe). Au terme de cette période d'essai, le paiement sera restitué sur simple demande de l'adhérent cessant l'activité ; la demande doit être faite immédiatement, dès la fin de la période d'essai ; l'adhésion reste acquise à l'association.
Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur : déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison. Le remboursement sera établi au prorata temporis, à partir de la date de dépôt du dossier complet. Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association. Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.
Paiement par prélèvement automatique : tout rejet de règlement entrainera la facturation des frais de rejet d'un montant de 20€. En cas de difficulté, merci de contacter l'accueil des ateliers impérativement avant l'échéance de prélèvement pour convenir d'une solution, au plus tard 10 jours avant le prélèvement.
Je soussigné(e)certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Usine à Chapeaux (affiché et disponible à l'accueil du pôle Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que l'Usine à Chapeaux a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.
☐ J'autorise l'Usine à Chapeaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités qu'elle organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Usine à Chapeaux, notamment sur son site Internet, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.
☐ J'accepte de recevoir des informations, newsletters, de la part de l'Usine à Chapeaux.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, par l'Usine à Chapeaux, destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont uniquement destinées aux responsables de l'Usine à Chapeaux. Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Signature :

Date de l'inscription :/ 202.